



UNOPS



Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

« ONU80 : Considérations stratégiques et perspectives concernant le système des Nations Unies »

5 juin 2026

I. Ouverture

1. Le Président par intérim du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en sa qualité de Président de la réunion conjointe de 2026 des Conseils d'administration, a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné que la réunion conjointe constituait une occasion précieuse pour les Conseils d'administration et les responsables des fonds, programmes et entités des Nations Unies de discuter de questions d'intérêt commun et d'échanger des points de vue sur les défis à l'échelle du système. Faisant référence au thème de la réunion, « ONU80 : Considérations stratégiques et perspectives concernant le système des Nations Unies », il a souligné l'importance de continuer à faire coïncider le système des Nations Unies pour le développement avec son objectif dans un environnement mondial de plus en plus complexe, et a mis en évidence la nécessité de renforcer la cohérence, l'efficacité et l'alignement stratégique au niveau systémique. Il a insisté sur la complémentarité des mandats des entités participantes et sur la nécessité de réduire la fragmentation, de tirer parti des synergies et de maximiser l'impact au niveau des pays. Soulignant le rôle clé des Conseils d'administration dans l'orientation stratégique et la supervision, il a appelé à un engagement constructif des États membres pour aider à élaborer des propositions de réforme crédibles et fondées sur des données probantes dans le cadre de l'Initiative ONU80, en vue d'optimiser la mise en œuvre et les résultats à l'échelle du système des Nations Unies.
2. Dans ses observations liminaires, la Vice-Secrétaire générale a souligné que l'Initiative ONU80 s'appuyait sur les mandats et les engagements déjà établis par les États membres par le biais de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Pacte pour l'avenir. Elle a insisté sur l'impératif de renforcer l'efficacité, la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système des Nations Unies en réponse aux défis mondiaux croissants et aux contraintes de ressources, en mettant l'accent sur les travaux en cours concernant les services partagés, la configuration des équipes de pays, le réajustement régional, les mécanismes d'expertise à la demande et la réinitialisation humanitaire. Elle a souligné le rôle central des

coordonnateurs résidents et l'importance des réponses intégrées au niveau des pays, alignées sur les priorités nationales, tout en notant que les propositions à l'étude, y compris d'éventuelles fusions institutionnelles, visaient à améliorer l'exécution des mandats plutôt qu'à les modifier. La Vice-Secrétaire générale a souligné le rôle capital d'un financement durable, y compris des partenariats plus solides avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et le secteur privé, tout en plaidant pour un engagement et une supervision continus des États membres tout au long du processus de réforme. Tout en reconnaissant les progrès réalisés grâce à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et aux gains d'efficacité opérationnelle, elle a fait valoir que d'autres réformes étaient nécessaires pour que les Nations Unies restent à même d'accomplir leurs missions et d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

3. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a ensuite pris la parole pour réaffirmer l'engagement de l'organisation à promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes ; elle a souligné les progrès réalisés dans le soutien aux réformes législatives, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, la promotion du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, l'élargissement de l'aide humanitaire et la promotion de l'autonomisation économique des femmes. Elle a attiré l'attention sur le fait que le multilatéralisme restait essentiel pour atteindre ces objectifs et a exprimé un ferme soutien à l'Initiative ONU80 du Secrétaire général. Soulignant l'importance d'intégrer l'égalité des genres dans tous les volets de travail de la réforme, elle a insisté sur la nécessité de renforcer l'architecture des Nations Unies en matière d'égalité des genres, de mobiliser pleinement la société civile et les organisations dirigées par des femmes, et de pérenniser l'expertise en matière de genre à l'échelle du système. Elle a en outre réaffirmé l'engagement d'ONU-Femmes dans les discussions sur la réforme humanitaire, la paix et la sécurité, les configurations des équipes de pays et les initiatives en matière de données afin de garantir l'intégration des approches sensibles au genre dans l'ensemble du programme de réforme. Concernant l'évaluation d'une éventuelle fusion entre ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), elle a noté que l'exercice visait à déterminer si d'autres arrangements institutionnels pourraient améliorer la cohérence, l'impact et l'efficacité dans la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes, tout en préservant les mandats existants et les cadres normatifs. Elle a souligné que les résultats au niveau des pays devaient rester le principal critère de succès, a pris acte de la demande des États membres visant à disposer d'autres options qu'une fusion institutionnelle, et a réaffirmé l'engagement d'ONU-Femmes à collaborer de manière ouverte et constructive avec les États membres tout au long du processus.
4. En tant que deuxième responsable à prendre la parole, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a souligné que la résolution des défis interdépendants actuels en matière de développement, d'aide humanitaire, de climat, de gouvernance et de consolidation de la paix exigeait des réponses intégrées et un système

des Nations Unies plus cohérent. Soulignant le rôle du PNUD en tant qu'intégrateur et plateforme de collaboration à l'échelle du système, il a cité des exemples de travail conjoint sur le financement du développement durable, l'action climatique, la réponse aux crises et le relèvement, notamment par le biais de partenariats avec d'autres entités des Nations Unies et du soutien aux priorités de développement menées à bien au niveau national. Il a insisté sur l'importance de renforcer la cohérence du nexus humanitaire-développement-paix, de soutenir les transitions dans les contextes touchés par les crises, et d'élargir les services partagés et les arrangements opérationnels communs afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité à l'échelle du système. Exprimant son soutien à l'Initiative ONU80 du Secrétaire général, il a affirmé que les efforts de réforme devaient être axés sur l'exécution, les données probantes, l'optimisation des ressources et l'impact au niveau des pays, tout en préservant l'appropriation nationale, en respectant les mandats et en maintenant une supervision étroite par les Conseils d'administration. En l'occurrence, il a souligné l'importance, sur la durée, des descriptifs de programme de pays (DPP) – établis à partir des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) et alignés sur ceux-ci –, en tant que mécanisme clé pour assurer la supervision et la responsabilisation des États membres, notant une mise en conformité à 100 % des DPP du PNUD à cet égard. Il a fait valoir l'importance du mécanisme d'expertise à la demande, en tant que dispositif pratique qui garantit aux gouvernements l'accès aux meilleures ressources des Nations Unies, sans avoir à créer des infrastructures redondantes. Il a conclu qu'un système des Nations Unies pour le développement moins fragmenté, plus cohérent et plus efficace serait mieux à même de produire des résultats à l'appui des priorités nationales et du développement durable.

5. Dans ses observations, la Directrice exécutive du FNUAP a réaffirmé le soutien de l'organisation à l'Initiative ONU80 du Secrétaire général ainsi que son engagement à fournir des données probantes et des analyses pour éclairer les délibérations des États membres sur la réforme. Elle a mis en avant l'engagement du FNUAP dans plusieurs chantiers de réforme, notamment la coordination au niveau des pays, la réponse humanitaire, les dispositifs d'appui régional, les initiatives d'expertise à la demande, ainsi que les efforts visant à renforcer l'utilisation des données démographiques, des analyses démographiques et des modèles prospectifs à l'échelle du système des Nations Unies. Elle a souligné l'importance de préserver l'expertise technique spécialisée, les fonctions normatives, les approches fondées sur les droits humains et une présence durable dans les pays pour assurer le déploiement efficace des services de santé sexuelle et procréative, la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre, et les objectifs plus larges en matière de population et de développement, tout en rappelant que l'impact ne se mesurait pas seulement à l'aune de l'argent dépensé. Évoquant les discussions sur une éventuelle fusion entre le FNUAP et ONU-Femmes, elle a souligné que l'évaluation visait à examiner les futurs arrangements institutionnels plutôt qu'à répondre à des préoccupations de performance, et a noté que les deux organisations élaboraient des options alternatives pour

renforcer la cohérence et l'impact dans les cadres existants. Elle a insisté sur l'importance de préserver les mandats, les mécanismes de gouvernance, la continuité opérationnelle, la viabilité financière et la responsabilisation envers les États membres, y compris par le biais des DPP, tout en réaffirmant le rôle unique du FNUAP dans la promotion du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a conclu que le succès de la réforme devait finalement être mesuré à l'aune de sa capacité à améliorer le soutien aux États membres et à obtenir des résultats pour les populations que les Nations Unies servent.

6. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a également réaffirmé l'engagement de l'organisation envers l'Initiative ONU80 du Secrétaire général, et a souligné la nécessité d'un système des Nations Unies plus cohérent, coordonné et collaboratif, capable de répondre efficacement aux défis mondiaux complexes et interconnectés. Il a fait valoir que les efforts de réforme devaient préserver les mandats tout en renforçant la collaboration et en évitant les doubles emplois inutiles, la concurrence excessive et la création de situations de monopole ou de structures dominantes. Il a préconisé une approche de marché, ancrée dans les mandats, pour améliorer l'efficacité, l'agilité et l'efficacité. Évoquant les discussions sur la reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies, il a souligné les efforts visant à consolider la planification stratégique basée sur les besoins et à développer des modèles opérationnels plus adaptatifs, en phase avec leur objectif. Il a souligné que les coordonnateurs résidents devaient être en mesure d'assurer une planification stratégique avec les gouvernements hôtes et les équipes de pays des Nations Unies afin d'identifier et de mobiliser les compétences ainsi que l'expertise requises par le biais du Cadre de coopération. Il a en outre insisté sur la nécessité d'évoluer vers le déploiement d'une expertise ciblée, à la demande, là où et quand elle est nécessaire depuis l'extérieur du pays, affirmant que les équipes de pays des Nations Unies devaient fonctionner davantage selon des configurations de type « hub ». Il a mis en exergue le potentiel de la feuille de route pour des services unifiés et des dispositifs communs de services administratifs afin de maximiser l'efficacité opérationnelle et de réduire les doubles emplois à l'échelle du système. Cet objectif exige un changement de comportement durable pour orienter la dynamique organisationnelle vers une adhésion systémique. Il a plaidé par ailleurs en faveur d'une intégration des chaînes d'approvisionnement et des services opérationnels, soulignant l'importance de tirer parti des avantages comparatifs des différentes entités, grâce à des données transparentes et à des analyses coûts-avantages. Il a conclu qu'une agilité accrue, une collaboration plus étroite et des modes de travail plus horizontaux seraient essentiels pour améliorer l'efficacité, l'efficacité et l'impact, et pour rétablir la confiance dans le système des Nations Unies.
7. La Directrice exécutive de l'UNICEF a réaffirmé le soutien de l'organisation à l'Initiative ONU80 du Secrétaire général, et a souligné que les efforts de réforme devaient être guidés par leur capacité à améliorer les résultats au service des enfants. Elle a mis en exergue les

mesures prises par l'UNICEF pour accroître l'efficacité et l'efficacité, notamment la réduction des coûts opérationnels, la modernisation de son modèle opérationnel, l'élargissement des services partagés et le renforcement de la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. Insistant sur l'impératif de responsabilisation envers les États membres et les gouvernements nationaux, elle a fait valoir le rôle continu des Conseils d'administration dans la supervision des programmes de pays, l'allocation des ressources et la mise en œuvre des mandats, tout en soulignant la nécessité de maintenir un strict alignement entre les DPP et les UNSDCF. Elle a en outre mis en lumière l'importance d'un système de coordonnateurs résidents viable, notant que la coordination et l'exécution opérationnelle étaient des fonctions complémentaires nécessitant à la fois une cohérence à l'échelle du système et une expertise spécialisée des organismes. La Directrice exécutive a cité des exemples concrets de coopération interinstitutions, y compris : locaux communs, services administratifs communs, chaînes d'approvisionnement humanitaire intégrées, initiatives en matière de données, partenariats dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la protection sociale et de l'intervention humanitaire. Elle a conclu que les réformes devaient renforcer la cohérence, la responsabilisation et l'efficacité, tout en restant axées sur l'obtention de meilleurs résultats pour les enfants, en particulier ceux touchés par la pauvreté, les conflits, les déplacements, les handicaps et les défis climatiques.

8. Le Directeur exécutif par intérim du Programme alimentaire mondial (PAM) a réaffirmé le soutien de l'organisation à l'Initiative ONU80 du Secrétaire général, et a souligné que les efforts de réforme devaient s'appuyer sur les forces et les réalisations du système des Nations Unies tout en répondant à des besoins croissants dans un contexte de ressources de plus en plus limitées. Mettant en avant l'expérience opérationnelle du PAM dans les situations d'urgence humanitaire, il a insisté sur l'importance d'améliorer à la fois l'efficacité et l'efficacité, notamment par une rationalisation organisationnelle et une meilleure hiérarchisation des priorités, tout en portant l'accent sur l'aide aux pays pour renforcer leur résilience et réduire leur dépendance à long terme à l'égard de l'aide extérieure. Il a souligné la valeur des partenariats et collaborations à l'échelle du système, citant les travaux en cours sur les chaînes d'approvisionnement intégrées, les services communs et l'interopérabilité des données comme exemples pratiques de réformes susceptibles d'améliorer l'impact global. Le Directeur exécutif par intérim a également affirmé la nécessité d'un changement culturel au sein du système des Nations Unies en faveur d'une plus grande collaboration et d'un accent renforcé sur les résultats partagés. Il a plaidé en faveur de discussions franches avec les États membres sur le partage des risques et les conséquences opérationnelles des réductions de financement, et a souligné l'importance d'un financement plus flexible et prévisible et d'une politique affirmée d'incitations à la coopération entre les entités. Il a conclu qu'un système des Nations Unies plus cohérent et collaboratif serait mieux à même de produire des résultats efficaces en faveur des populations vulnérables.

II. Session 1 : Gouvernance, mandats et cohérence à l'échelle du système

9. En présentant la première session, le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a souligné les contributions significatives des entités opérationnelles des Nations Unies dans l'obtention de résultats au niveau des pays, et a insisté sur l'importance d'un dialogue direct entre les États membres et les chefs de secrétariat des organisations. S'appuyant sur les observations des visites sur le terrain du Conseil d'administration, il a noté à la fois les points forts de la coopération interinstitutions et les défis persistants posés par la fragmentation au sein du système des Nations Unies. Il a encouragé les États membres à aborder les discussions sur l'Initiative ONU80 en mettant l'accent sur des améliorations concrètes en matière d'efficacité, de cohérence et d'impact, plutôt que sur les seuls processus institutionnels, précisant que les défis mondiaux actuels n'autorisent ni complaisance ni inaction. Le Président a également souligné l'importance de consultations élargies et inclusives avec les États membres sur les propositions de réforme, y compris des discussions relatives à d'éventuelles fusions, et a noté la coopération continue entre les conseils d'administration pour faciliter de tels échanges. Se référant aux mécanismes de gouvernance, il a fait observer que l'existence de multiples organes directeurs et de processus d'administration parallèles mériterait précisément d'être examinée dans le cadre des efforts de réforme plus larges, tout en réaffirmant que les États membres joueraient un rôle central dans la définition de l'orientation future du programme de réforme.

10. Après avoir ouvert les débats, les délégations ont formulé les observations suivantes :

➤ Les délégations ont généralement salué l'Initiative ONU80 et exprimé leur soutien aux réformes visant à renforcer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la réactivité du système des Nations Unies. Nombreuses ont été les délégations à souligner que les réformes devraient en fin de compte être jugées à l'aune de leur capacité à améliorer les résultats et l'impact au niveau des pays, et à garantir que l'Organisation demeure en phase avec ses missions dans un environnement mondial de plus en plus complexe.

➤ Un accent particulier a été mis sur le renforcement de la cohérence et de la coordination à l'échelle du système, tout en préservant les avantages comparatifs, l'expertise spécialisée, les mandats et les structures de gouvernance des entités individuelles. Plusieurs délégations ont souligné que la cohérence ne devait pas être assimilée à l'uniformité, et que les réformes devraient renforcer la complémentarité et la collaboration plutôt que de viser la consolidation comme un objectif en soi.

➤ Les délégations ont réitéré l'importance de préserver les mandats et de veiller à ce que les efforts de réforme renforcent, et non pas affaiblissent, les capacités programmatiques

et les fonctions normatives existantes. Une attention particulière a été accordée au maintien de l'expertise spécialisée et du soutien dans des domaines tels que le développement, l'action humanitaire, l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes, les droits humains, ainsi que la santé et les droits sexuels et procréatifs.

➤ Bien que de nombreuses délégations se soient montrées ouvertes à l'exploration de pistes de réforme structurelle, elles ont souligné que les décisions devaient être étayées par des preuves solides, des analyses coûts-avantages complètes, des évaluations des risques et des implications opérationnelles, et un examen attentif des approches alternatives. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance de maintenir la présence dans les pays, la continuité des programmes et la prestation de services tout au long de tout processus de transition.

➤ Les délégations ont souligné le rôle central des conseils d'administration et des États membres dans la gouvernance, la supervision et l'orientation stratégique tout au long du processus de réforme. Beaucoup ont fait valoir que les propositions affectant les mandats, les mécanismes de gouvernance, les modèles opérationnels ou les mécanismes de responsabilisation devraient faire l'objet de consultations déterminantes avec les conseils d'administration et de décisions éclairées de la part des États membres.

➤ Des appels pressants ont été lancés en faveur de la transparence, de la consultation et de la prise de décisions fondées sur des preuves. Les délégations ont avancé la nécessité du partage d'informations en temps voulu, de la pratique d'analyses complètes, de l'établissement de rapports réguliers et de la création d'opportunités tangibles de participation des États membres à mesure que les propositions de réforme continuent d'évoluer.

➤ Plusieurs délégations ont souligné l'importance de renforcer la coordination et le leadership au niveau des pays, notamment par le biais du système des coordonnateurs résidents. Des voix se sont exprimées pour garantir que les réformes renforcent la cohérence au niveau des pays, améliorent la réactivité face aux priorités nationales et permettent une meilleure prise en compte des perspectives de terrain et des retours d'information des pays dans l'élaboration des décisions de réforme.

➤ Les délégations ont fait remarquer que les efforts de réforme devraient respecter le principe d'appropriation nationale et être conformes aux priorités des pays de programme. Nombreuses ont été les délégations à souligner que les réformes devraient soutenir des trajectoires de développement menées par les pays, renforcer les institutions locales, et éviter toute perturbation des plans-cadres de coopération, des programmes de pays et des opérations en cours.

- Un certain nombre de délégations ont insisté sur l'importance de veiller à ce que les efforts de réforme restent axés sur le soutien aux pays en développement et aux pays en situation particulière, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Des appels ont été lancés en faveur de réformes qui consolident le pilier du développement, renforcent les capacités d'intervention humanitaire et d'urgence, et améliorent les résultats pour les populations vulnérables.
- Plusieurs délégations ont noté l'importance d'évaluer les propositions de réforme dans le contexte plus large des efforts de réforme en cours des Nations Unies, y compris la réinitialisation humanitaire, le réajustement régional, les réformes du système des coordonnateurs résidents et les processus de reconfiguration des équipes de pays. Les délégations ont fait valoir la nécessité de comprendre les implications cumulatives opérationnelles, financières et en termes de ressources humaines de ces initiatives interconnectées.
- Des préoccupations ont été soulevées concernant la situation financière du système des Nations Unies et les répercussions des contraintes de ressources sur la mise en œuvre des mandats et la prestation de services au niveau des pays. Les délégations ont rappelé avec insistance que les gains d'efficacité devraient contribuer à un impact programmatique accru, permettre de préserver les capacités sur le terrain, et éviter d'alourdir la charge pesant sur les pays de programme.
- Les délégations ont demandé des précisions supplémentaires sur les implications concrètes des réformes proposées, notamment les mécanismes de gouvernance, les mécanismes de responsabilisation, les coûts de transition, les risques opérationnels, les répercussions sur le personnel et la fourniture de services au niveau des pays, le maintien de l'expertise technique, la préparation des gouvernements face à d'éventuels changements, ainsi que les mesures visant à garantir que les réformes se traduisent par des améliorations concrètes pour les populations que desservent les Nations Unies.

III. Session 2 : Efficience opérationnelle, modèles de prestation et partenariats

11. En ouvrant la deuxième session, la Présidente du Conseil d'administration du PAM a souligné que l'augmentation des besoins mondiaux et la diminution des ressources exigeaient un système des Nations Unies plus cohérent, coordonné et efficient. Notant la nature interconnectée de défis tels que l'insécurité alimentaire, la santé, l'éducation, la protection sociale et les infrastructures, elle a insisté sur l'importance de l'adoption d'approches intégrées, d'une collaboration plus appuyée entre les entités et d'une plus grande cohérence au sein du nexus humanitaire-développement. Elle a mis en avant les efforts en cours parmi les institutions ayant leur siège à Rome pour promouvoir des

approches plus coordonnées et pilotées par les pays, visant à réduire la fragmentation et à renforcer l'impact collectif, tout en rappelant que l'efficacité devrait être un moyen d'améliorer les résultats plutôt que de créer une charge bureaucratique supplémentaire. Elle a mis en exergue l'importance de la flexibilité et de l'adaptation aux contextes nationaux, en particulier dans les situations fragiles et touchées par des crises, et a réaffirmé l'engagement du Conseil d'administration du PAM à renforcer la cohérence à l'échelle du système, l'efficacité opérationnelle et la fourniture de services localisés afin de mieux servir les populations vulnérables.

12. Prenant ensuite la parole, le Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a souligné que les efforts de réforme devraient être mesurés en fin de compte à l'aune de leur capacité à améliorer les résultats pour les enfants, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre. Il a insisté sur l'importance de l'efficacité opérationnelle, notamment par le biais de services partagés, de chaînes d'approvisionnement intégrées et de systèmes de données renforcés, tout en rappelant avec insistance que les réformes doivent être fondées sur des preuves, adaptées aux contextes nationaux et préserver les mandats, le principe de responsabilisation et la supervision. Il a mis en avant l'importance persistante des DPP et d'un financement prévisible et flexible pour soutenir une exécution efficace et la responsabilisation en matière de résultats. Il a également appelé à disposer de données probantes tangibles sur l'impact des réformes à l'échelle du système, et a souligné la nécessité d'un dialogue transparent avec les États membres et les Conseils d'administration dans les décisions touchant la gouvernance, les mandats, la présence dans les pays et les dispositifs de financement.

13. Au cours de la discussion interactive qui a suivi, les délégations ont soulevé les points suivants :

➤ Les délégations ont généralement salué l'Initiative ONU80 du Secrétaire général et les efforts en cours pour renforcer l'efficacité, l'efficience et la cohérence du système des Nations Unies pour le développement. De nombreuses délégations ont fait valoir que les réformes devraient accroître l'impact au niveau des pays, diminuer les doubles emplois et les frais administratifs, et permettre aux entités d'agir plus efficacement face à des besoins grandissants et des ressources limitées.

➤ Un ferme soutien a été exprimé en faveur d'une collaboration interinstitutions approfondie, notamment par le biais de services partagés, de fonctions administratives communes, de programmations conjointes, d'achats groupés et de dispositifs intégrés de logistique et de chaîne d'approvisionnement. Les délégations ont invité à tirer parti des efficacités opérationnelles existantes, tout en s'assurant que les réformes restent pragmatiques, étayées par des données probantes, et centrées sur l'amélioration des résultats obtenus dans les domaines du développement et de l'humanitaire.

- Plusieurs délégations ont souligné l'importance de maintenir une coordination et un leadership solides au niveau des pays. Un soutien a été exprimé en faveur du renforcement du rôle des coordonnateurs résidents et de la nécessité de voir les réformes améliorer la réactivité des équipes de pays des Nations Unies, tout en respectant le principe d'appropriation nationale et l'alignement sur les priorités des pays de programme.
- Les discussions sur les propositions de réforme structurelle, y compris les fusions possibles entre les entités des Nations Unies, ont continué de susciter une attention considérable. Si de nombreuses délégations se sont dites ouvertes à l'examen d'options de fusion en tant que moyen d'améliorer la cohérence et l'efficacité, elles ont souligné que de tels dispositifs devraient s'appuyer sur une analyse approfondie et préserver les mandats existants, l'expertise technique, les mécanismes de gouvernance, ainsi que les capacités programmatiques et de mise en œuvre, en particulier dans les domaines liés à l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes, à la santé et aux droits sexuels et procréatifs, et à l'action humanitaire.
- Les délégations ont insisté sur le fait que les efforts de réforme devraient demeurer centrés sur les populations et continuer à promouvoir les principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une attention particulière a été portée à la nécessité de préserver l'appui aux populations vulnérables, de consolider la localisation de l'aide, de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et de renforcer l'articulation entre action humanitaire, développement et résilience.
- Des préoccupations ont été soulevées concernant le contexte financier du système des Nations Unies. Les délégations ont mis en avant l'importance de faire en sorte que les gains d'efficacité se traduisent par un impact programmatique renforcé, et ont plaidé pour des réformes maximisant l'utilisation des ressources disponibles tout en préservant les compétences techniques et les capacités sur le terrain.
- Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de la transparence et d'une participation concrète des États membres tout au long des processus de réforme en cours. Des appels ont été lancés en faveur d'un partage d'informations en temps utile, de possibilités de consultation par le biais des organes directeurs, et de mises à jour régulières concernant les propositions examinées dans le cadre de l'Initiative ONU80, de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et des processus de réforme connexes.
- Les délégations ont demandé des précisions supplémentaires sur les implications concrètes des réformes proposées, notamment les mécanismes de gouvernance, les répercussions opérationnelles, les garanties relatives aux fonctions spécialisées et aux modèles de prestation de services, le maintien de l'expertise technique, les mécanismes de

responsabilisation, ainsi que les mesures visant à garantir que les réformes se traduisent par des améliorations concrètes au niveau des pays.

14. En réponse, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié les États membres pour leur engagement constructif et a réaffirmé la volonté d'ONU-Femmes de soutenir le processus de réforme ONU80. Elle a pris note des appels des délégations en faveur de réformes ambitieuses, d'une cohérence renforcée à l'échelle du système, et d'efforts continus pour réduire la fragmentation et les doubles emplois, tout en accroissant l'impact collectif. Soulignant que le succès des réformes devrait se mesurer à l'aune de l'amélioration des résultats obtenus pour les populations les plus à risque, elle a mis en avant l'importance des conseils d'administration dans l'orientation du programme de réforme, y compris les discussions relatives à d'éventuelles fusions institutionnelles. Elle a insisté sur le fait que les réformes devraient renforcer la capacité des Nations Unies à répondre aux besoins des femmes et des filles et à honorer les engagements internationaux relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, et a réaffirmé la disposition d'ONU-Femmes à appuyer un système des Nations Unies plus solide, plus efficace et plus cohérent.
15. La Directrice exécutive du FNUAP a remercié les États membres pour leurs commentaires et a souligné l'importance de la collaboration au sein du système des Nations Unies pour faire avancer les objectifs communs. Elle a reconnu les contributions des entités partenaires et a souligné que, si les mandats peuvent différer, le succès des Nations Unies dépend de leur capacité à collaborer efficacement. Elle a conclu en rappelant l'engagement à ne laisser personne de côté, et a mis en avant l'importance d'assurer l'inclusion et de tenir compte des besoins des personnes dans toute leur diversité.
16. L'Administrateur du PNUD a remercié les États membres pour leurs observations et a souligné la nécessité d'être à l'écoute des États membres tout au long du processus de réforme. Il a pris note des questions relatives aux échéances et a insisté sur le fait que les processus de gouvernance, de contrôle et intergouvernementaux en vigueur devaient être respectés pour assurer une participation effective des États membres au processus décisionnel. Il a également souligné l'importance persistante d'examiner la réforme sous l'angle de la mise en œuvre, relevant que les Nations Unies donnent le meilleur d'elles-mêmes lorsqu'elles agissent de manière unifiée.
17. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a remercié les États membres pour leurs orientations et a souligné l'importance de veiller à ce que leurs points de vue éclairent les prochaines étapes du processus de réforme en cours. Il a mis en évidence les progrès significatifs déjà réalisés dans l'obtention de résultats malgré des circonstances difficiles, y compris les avancées dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le renforcement du leadership des coordonnateurs résidents, une cohérence accrue au sein des équipes de pays des Nations Unies, et une collaboration optimisée entre les entités des

Nations Unies. Il a relevé que la réforme est un processus continu déjà en cours à l'échelle du système, y compris au sein des organisations elles-mêmes, et s'est dit convaincu que toute reconfiguration future des équipes de pays ou tout processus de fusion pourrait être géré de manière à éviter toute perturbation de l'exécution des activités.

18. Le représentant de l'UNICEF, s'exprimant au nom de la Directrice exécutive, a remercié les États membres pour leurs interventions constructives et pertinentes, et a souligné que le succès de l'Initiative ONU80 devrait en fin de compte se mesurer non pas à l'envergure de son architecture, mais à la capacité collective du système des Nations Unies à produire des résultats pour les populations vulnérables, en particulier les plus marginalisées. Le représentant a par ailleurs fait part de l'engagement de l'UNICEF à poursuivre le dialogue avec les États membres concernant l'Initiative ONU80 et la réforme du système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre du Conseil d'administration.
19. Le représentant du PAM a exprimé sa gratitude aux États membres pour leurs commentaires, et a insisté sur l'importance de faire état des progrès accomplis en matière de réformes et de gains d'efficacité, tout en tenant compte des points de vue exprimés par les États membres. Le représentant a mis en évidence les réformes tangibles entreprises par le PAM, y compris en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, et a réaffirmé l'engagement de l'organisation à poursuivre ces efforts. Le représentant a également exprimé sa reconnaissance pour les orientations et la supervision assurées par les États membres et les organes directeurs tout au long du processus de réforme.
20. En clôturant la session, le Président par intérim du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a remercié les participants pour leur engagement actif dans le cadre de la réunion conjointe des Conseils d'administration, et a salué l'esprit de collaboration et le dialogue franc qui ont caractérisé les discussions. Il a souligné que ces échanges reflétaient une volonté partagée de bâtir un système des Nations Unies solide et efficace, a fait part de sa gratitude pour avoir eu l'occasion de présider la Réunion conjointe de 2026, et a formellement déclaré la séance close.